

PROVINCE DE QUÉBEC41^È LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 5 OCTOBRE 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 5 octobre 2017*

Aujourd'hui, à treize heures vingt-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 99 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.